

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 MAI 2019

DELIBERATION N° DEL039-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20190523-DEL039-19-DE
Date de télétransmission : 29/05/2019
Date de réception préfecture : 29/05/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 23 mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 mai 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, S. CUSSIGH, C. EGEE, G. LE CLOAREC, C. PICCA, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib El GARES, en date du 23 mai 2019)
M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEE, en date du 20 mai 2019)
M^{me} BRANON-MAILLET Simone (Pouvoir à C. Picca, en date du 19 mai 2019)
M. GUERRE-GENTON Jean-Claude (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS, en date du 23 mai 2019)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 21 mai 2019)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 20 mai 2019)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Thierry BARRAL, en date du 22 mai 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M^{me} GERACI Marianne
M^{me} GONZALEZ Gisèle

MADAME ALBERTE BONNIN-DESSARTS A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Modification partielle du tableau des effectifs.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier comme suit le tableau des effectifs :

Suite à la réussite à un examen professionnel, il est proposé de supprimer un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique de 2^{ème} classe à temps non complet (10 heures) créé par délibération 130/14 du 17 novembre 2014 et de créer un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique de 1^{ère} classe à temps non complet (10 heures), au 1^{er} juin 2019.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de procéder à la modification partielle du tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2019, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

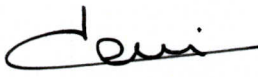
Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 mai 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre VERRI.